



DÉCOUVREZ LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME



Vous êtes un particulier : vous avez des projets de construction ou d'extension ? Consultez les règlements d'urbanisme qui s'appliquent sur votre parcelle ou votre commune »



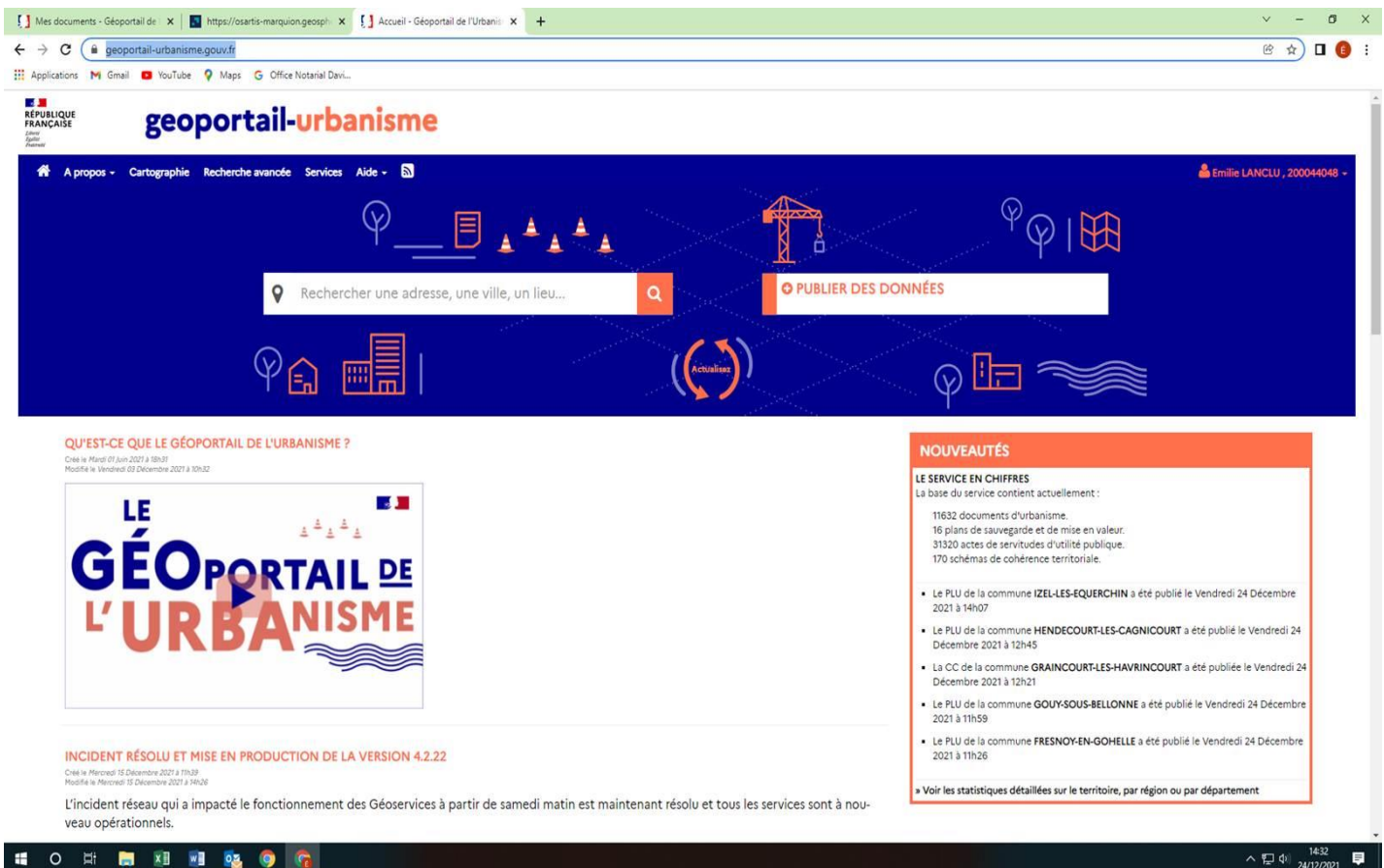
Vous êtes un professionnel de l'urbanisme : Recherchez et téléchargez rapidement les règlements qui impactent votre projet. Contrôlez la conformité au standard CNIG des données que vous produisez »



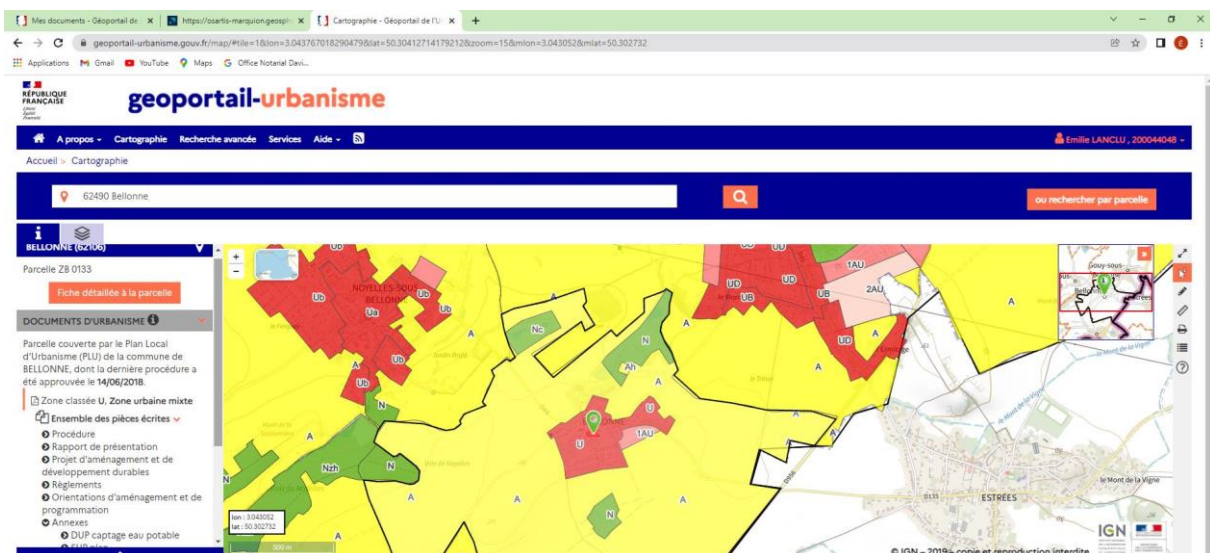
Vous êtes une autorité compétente : collectivité territoriale ou service de l'État, vous êtes en charge de la production et de la diffusion de documents d'urbanisme ou de servitudes d'utilité publique. Publiez vos données sur le Géoportail de l'urbanisme »

A compter du 1^{er} Janvier 2022, votre document d'urbanisme est disponible sur le site national du géoportail de l'urbanisme. Ce site est accessible au grand public . Vous pouvez télécharger le PLU en entier, le zonage, le règlement, les annexes... tout en se positionnant sur une parcelle.

Voici l'adresse : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>



Vous tapez le nom d'une commune dans la fenêtre



Dans l'exemple ci-dessus, la parcelle ZB 133 située en zone U du PLU de Bellonne. On peut télécharger si on le souhaite les pièces écrites.